



CHARTRE DE QUALITE



Le rendez-vous national est un moment privilégié qu'il préserver et de maintenir. ~~Mieux il apparaît de présenter au monde l'amitié. Mais, en fait~~ un grand moment où la précision historique et la bonne tenue des participants pourraient être les seuls véritables et uniques principes.

Mais pour arriver à ce résultat qui nous fait tous rêver, il faut absolument appliquer un certain nombre de règles, accepter celles qui paraissent un peu contraignantes, bousculer nos mauvaises habitudes et essayer de faire partager les bonnes.

Enfin, si le RV national veut pouvoir supporter la comparaison avec d'autres manifestations étrangères, il faut surtout qu'il reste lui-même, avec ses particularités, ses exigences et ses petites contraintes mais aussi ses grandes qualités.

Cette charte se veut donc être un code de bonne conduite, un simple garde-fou et non pas seulement un règlement dont la notion même pouvait paraître à certains un peu trop restrictive, voire négative.

Que vous soyez membre d'un club fédéré, membre d'un club non-fédéré ou étranger ou tout simplement indépendant et isolé, le fait de participer au RV national implique évidemment que vous acceptez cette charte et que vous vous engagez à la mettre en oeuvre à partir du moment où vous pénétrez sur le terrain jusqu'au moment où vous le quittez définitivement.

Si vous nous faites l'amitié de participer au RV, c'est que vous êtes un passionné; venez donc faire avec nous de ces quelques jours une grande fête de reconstitution historique et surtout un bon moment dont nous puissions tous être fiers et heureux.

1) Le participant au Rendez-vous national français (membre d'un club fédéré, membre d'un club non fédéré ou étranger, participant isolé ou indépendant), soucieux d'être considéré comme un passionné, s'engage à se montrer respectueux de ceux qui sont arrivés avant lui, de ceux qui repartiront après lui et pour qui le Rendez-vous national est déjà commencé ou se poursuit encore. Il accepte pleinement l'idée que les règles qui suivent ne sont pas uniquement réservées à la petite période du week-end mais à l'ensemble des jours d'ouverture du terrain. Il a conscience que correction et respect d'autrui ou des propriétés d'autrui constituent un principe élémentaire et inaliénable.

2) Le participant au Rendez-vous national français s'engage à ne laisser son véhicule sur le camp que durant le temps strictement nécessaire au déchargement ou au chargement de son matériel, à le stationner sur le parking en veillant à ne bloquer ni entrée ou sortie, ni un autre participant. Evidemment, il est hors de question pour le participant au Rendez-vous national français de laisser son véhicule sur le camp durant la nuit.

3) Le participant au Rendez-vous national français s'engage à porter en permanence et le plus tôt possible après son arrivée une tenue vestimentaire en accord avec sa période de reconstitution. Le participant au Rendez-vous national français s'engage à ne laisser visibles que des équipements également en correspondance avec la période qu'il a choisi et à dissimuler les autres.

4) Le participant au Rendez-vous national français sait qu'il est seul responsable devant la loi française de ses actes et notamment des armes à feu ou blanches qu'il peut avoir avec lui. La responsabilité de la FFAVA ne peut être engagée dans le cas d'une infraction constatée.

Le participant au Rendez-vous national français s'engage à n'avoir aucune arme chargée, même à blanc, sur le camp (à l'exception du lieu de l'épreuve de fast-draw, au moment des jeux).

5) Le participant au Rendez-vous national français s'engage à laisser une distance de sécurité de 10 mètres entre son feu et les installations d'autrui ou les propriétés mitoyennes, à enterrer son feu dans un trou qui sera soigneusement rebouché au moment du départ, à ne pas laisser ce feu sans surveillance et à ne pas enterrer de détritrus.

6) Soucieux de son bien être et de celui des autres, le participant au Rendez-vous national français garde son animal familial sous son contrôle, préserve la nature en ne coupant pas de bois vif, n'abandonne ni mégot ni canette ni détritrus sur le terrain, ne gaspille pas l'eau potable et respecte les installations sanitaires ou d'usage commun.

7) Les perches constituant un capital précieux, le participant au Rendez-vous national français s'engage à en prendre soin et à ne pas les couper, même pour rectifier une installation mal montée.

8) Conscient de ses responsabilités, le participant au Rendez-vous national français s'engage à être détenteur d'une assurance civile couvrant ses activités ainsi que les dommages qu'il aurait à subir ou qu'il pourrait provoquer.

9) Le participant au Rendez-vous national français sait qu'il peut s'adresser à tout moment aux responsables du camp pour régler un éventuel litige et qu'un consensus vaut toujours mieux qu'une mauvaise bagarre.

10) Enfin, le participant au Rendez-vous national français est conscient qu'un manquement grave à cette charte de qualité peut lui valoir un rappel, une mise au point, voire même une exclusion, de la part des organisateurs du Rendez-vous.